

# Le salut

## Un exposé de la théologie arminienne

### La doctrine biblique de la grâce

**Date de mise en ligne** : 2020-07-19

**Source** : <https://arminianisme-evangelique.fr/le-salut-la-doctrine-biblique-de-la-grace/>

**Source des citations bibliques** : *La Sainte Bible : nouvelle édition de Genève 1979*. Genève : Société Biblique de Genève, 1979.

**Article original** : ABASCIANO, Brian. The FACTS of Salvation: A Summary of Arminian Theology/the Biblical Doctrines of Grace. In : *Society of Evangelical Arminians* [en ligne]. 2013-10-2 [consulté le 2020-05-19]. Disponible à l'adresse : <http://evangelicalarminians.org/the-facts-of-salvation-a-summary-of-arminian-theologythe-biblical-doctrines-of-grace/>

**Licence** : [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)

## TABLE DES MATIERES

---

Dépravation totale.....	3
Expiation pour tous.....	4
Libéré pour croire par la grâce de Dieu .....	6
La dépravation de l’humanité et la grâce de Dieu .....	6
La grâce prévenante et l’arbitre libéré .....	7
La résistibilité de la grâce.....	7
Précisions sur la liberté humaine .....	9
La souveraineté de Dieu au sein de la liberté humaine .....	10
Élection conditionnelle .....	11
Introduction et différenciation entre élection inconditionnelle et conditionnelle.....	11
L’élection conditionnelle dans le contexte des bénéfiques de la grâce .....	12
L’élection par la prescience de Dieu – position arminienne traditionnelle.....	13
L’élection corporative – position arminienne alternative .....	14
Synthèse de la théologie arminienne concernant l’élection conditionnelle .....	16
Sécurité en Christ.....	18
Introduction et résumé historique de la position arminienne concernant la sécurité en Christ .....	18
La nécessité de la persévérance dans la foi .....	18
La persévérance inconditionnelle face aux enseignements bibliques .....	20
Le sujet de l’apostasie dans la Bible.....	21
Romains et Corinthiens.....	21
Galates .....	22
Colossiens et Thessaloniens .....	23
Timothée.....	24
Hébreux .....	24
Jacques, Pierre et Jude.....	26
Apocalypse.....	27
L’assurance du salut et la persévérance .....	28
Conclusion concernant la sécurité en Christ.....	29

## DEPRAVATION TOTALE

---

L'humanité a été créée à l'image de Dieu, qui est bon et droit, mais elle a été déchue de son état originel sans péché à cause d'une désobéissance volontaire. Cette chute a mené les êtres humains dans un état de dépravation totale, qui se caractérise par le péché, la culpabilité, la séparation avec Dieu et la condamnation divine. (Rm 3:23 ; Rm 6:23 ; Eph 2:1-3).

La dépravation totale ne signifie pas que les êtres humains sont aussi mauvais qu'ils pourraient l'être, mais que le péché touche chaque partie de leur être. Par conséquent, ils ont désormais une nature pécheresse qui les incline naturellement vers le péché. Ainsi, chacun de nous est foncièrement corrompu dans son cœur.

Comme le dit l'Écriture : « Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ? » (Jr 17:9 ; Gn 6:5 ; Mt 19:17 ; Lc 11:13). En effet, les hommes et les femmes sont spirituellement morts par leurs péchés (Ep 2:1-3 et Col 2:13) et sont esclaves du péché (Rm 6:17-20). L'Apôtre Paul dit même : « Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. » (Rm 7:18). Ailleurs il témoigne, « Il n'y a point de juste, pas même un seul ; nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu ; Tous sont égarés, tous sont pervertis ; Il n'en est aucun qui fasse le bien, Pas même un seul ; » (Rm 3:10-12 ; voir Rm 1:18-32 ; Ep 4:17-22).

Dans leur état naturel actuel, les êtres humains sont hostiles à Dieu et ne peuvent pas se soumettre à sa Loi, ni lui plaire (Rm 8:7-8). Ainsi, nous ne sommes pas capables de penser, de vouloir, ni de faire quelque chose de bon par nous-mêmes. Nous ne pouvons rien faire qui mérite la faveur de Dieu et nous ne pouvons rien faire pour nous sauver du jugement et de la condamnation de Dieu que nous méritons à cause de notre péché. Nous ne pouvons même pas croire l'Évangile par nous-mêmes (Jn 6:44). Si quelqu'un est sauvé, c'est que Dieu était à l'initiative.

## EXPIATION POUR TOUS

---

Comme indiqué précédemment, en raison de la dépravation totale, personne ne peut être sauvé sans que Dieu en prenne l'initiative. La bonne nouvelle est que, « Dieu est amour » (1Jn 4:8,16), « L'Éternel est bon envers tous, Et ses compassions s'étendent sur toutes ses œuvres. » (Ps 145:9), Il aime même ses ennemis (Mt 5:38-48), Il « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. » (1Ti 2:4), « [...] ne voulant pas qu'aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance. » (2Pi 3:9), et Il ne prend pas plaisir à la mort des méchants, mais désire qu'ils se repentent de leurs péchés et vivent (Ez 18:23, Ez 18:33), Il a pris l'initiative en envoyant son Fils unique mourir pour les péchés du monde. Comme Jean 3:16-18 nous le dit si magnifiquement : « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. Celui qui croit en lui n'est point jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu. »

Dieu a pourvu au pardon des péchés et au salut de tous par la mort substitutive de Jésus-Christ pour l'humanité pécheresse. En effet, par la grâce de Dieu, Jésus « a souffert la mort pour tous » (He 2:9). Comme le dit 1 Jean 2:2 « Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier ». Après la déclaration de 1 Timothée 2:4 citée précédemment indiquant que Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité », les versets de 1 Timothée poursuivent ainsi : « Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. C'est là le témoignage rendu en son propre temps » (1Ti 2:5-6). En effet, « le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu » (Lc 19:10), « Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs » (1Ti 1:15), « le Père a envoyé le Fils comme Sauveur du monde » (1Jn 4:14 ; cf. Jn 4:42), Dieu est « le Sauveur de tous les hommes » (1Ti 4:10), Jésus est « l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jn 1:29), qui « est mort pour des impies » (Rm 5:6) et « est mort pour tous » (2Co 5:14-15) « Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses » (2Co 5:19). Jésus mourut même pour ceux qui le rejettent Lui et sa parole, le renient et périssent (Lc 22:17-21 ; Jn 12:46-48 ; Rm 14:15 ; 1Co 8:11 ; 2Pi 2:1 ; Hé 10:29). La provision de l'expiation est valable pour autant de personnes que ceux pour lesquelles la condamnation du péché est valable, c'est-à-dire tout le monde (Rm 3:22-25; Rm 5:18).

Mais même si Jésus est mort pour tous et a rendu accessible la provision de l'expiation à tous, l'intention de l'expiation était que son application effective soit conditionnée à la foi en Jésus-Christ. Ce qui signifie que le pardon des péchés, le statut de justifié devant Dieu et le salut éternel ne sont accordés qu'à ceux qui placent leur confiance en Jésus, le Sauveur. Ceci est indiqué clairement dans Jean 3:16-18 cité plus haut. Par amour, Dieu a sacrifié son Fils unique pour le monde entier, afin que ceux du monde qui croient en Jésus et son sacrifice expiatoire bénéficient de ce sacrifice expiatoire pour leur salut. Le corolaire est que ceux du monde qui rejettent ce sacrifice expiatoire par incrédulité n'en bénéficient évidemment pas, et donc restent condamnés et périssent. (cf. divers autres passages qui définissent clairement que la foi est la condition et le moyen par lequel le pardon, la vie éternelle et le salut sont reçus, par exemple : Lc 8:12 ; Jn 1:12 ; Jn 3:36 ; Jn 5:24 ; Jn 6:40,47 ; Jn 20:31 ; Ac 16:31 ; Rm 1:16 ; Rm 3-4 ; Rm 10:9-10 ; 1Co 1:21 ; Ga 2:16 ; Ga 3 ; Ep 2:8-9 ; 1Ti 1:16). Puisque la provision de l'expiation a été payée pour tous, rendant ainsi le salut accessible à tous, l'Écriture décrit parfois la justification comme une possibilité offerte à tout le monde (Rm 3:22-25; Rm 5:18), même si tous ne seront finalement pas sauvés.

Bien que Dieu désire que tous croient et soient sauvés par le sang du Christ, beaucoup périront, non pas par absence de l'accessibilité au salut, mais parce qu'ils rejettent l'offre du salut qui leur est faite à

travers la mort du Christ. En effet ils n'ont « pas cru au nom du seul Fils de Dieu » (Jn 3:18). De même, les passages de l'Écriture faisant référence à Dieu ou au Christ comme le Sauveur du monde / de tous (Jn 4:42; 1Ti 4:10; 1Jn 4:14) ne signifient pas que tous seront effectivement sauvés. Ils montrent simplement que le Père et le Fils ont pourvu au salut pour tous, bien que celui-ci ne devienne effectif uniquement pour ceux qui croient. Comme dit 1Ti 4:10 , « nous mettons notre espérance dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des croyants ». Et Tite 2:11 est en mesure d'encourager les croyants à présenter un bon témoignage du Christ aux incroyants pour cette raison : « Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée ».

En effet, c'est l'expiation illimitée du Christ qui sert de fondement nécessaire à l'offre authentique du salut pour tous mentionné dans l'Évangile et en conformité avec le commandement de prêcher la Bonne Nouvelle à tous. Par exemple, s'adressant à un large public juif, l'apôtre Pierre a fondé son appel à la repentance sur l'œuvre du Christ. Quand il leur a assuré que Dieu a envoyé Christ pour détourner chacun d'eux de leur péché, il a évidemment sous-entendu que cette œuvre était pour chacune des personnes de son auditoire:

*« Mais Dieu a accompli de la sorte ce qu'il avait annoncé d'avance par la bouche de tous ses prophètes, que son Christ devait souffrir. Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés, afin que des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, Jésus-Christ, que le ciel doit recevoir jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes. [...] C'est à vous premièrement que Dieu, ayant suscité son serviteur, l'a envoyé pour vous bénir, en détournant chacun de vous de ses iniquités. » (Actes 3:18-21, Actes 3:26)*

Comme Lc 24:45-47 le rapporte : « Alors il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils comprennent les Écritures. Et il leur dit: Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour, et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. » (cf. Mt 28:18-20; Ac 17:30)

## LIBERE POUR CROIRE PAR LA GRACE DE DIEU

---

### LA DEPRAVATION DE L'HUMANITE ET LA GRACE DE DIEU

Comme nous l'avons noté, parce que les êtres humains sont déchus et pécheurs, ils ne sont pas capables de penser, de vouloir, ni de faire quelque chose de bon par eux-mêmes, y compris croire l'Évangile de Christ (voir la description de la dépravation totale ci-dessus). Par conséquent, désirant le salut de tous et ayant pourvu à l'expiation pour tous (voir le point précédent « Expiation pour tous »), Dieu poursuit son initiative dans le but d'amener tous les peuples au salut en appelant chacun, partout dans le monde, à se repentir et croire à l'Évangile (Ac 17:30, cf. Mt 28:18-20), et en permettant à ceux qui entendent l'Évangile de pouvoir répondre positivement par la foi.

Sans l'aide provenant de la grâce, l'homme ne pourrait pas faire le choix de plaire à Dieu ou de croire à la promesse du salut offerte par l'Évangile. Comme Jésus l'a dit dans Jean 6:44 : « Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ». Heureusement grâce à Dieu, Jésus a également annoncé, « Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi » (Jn 12:32). Ainsi, le Père et le Fils attirent tous les hommes à Jésus, leur permettant de se tourner vers Christ par la foi.

Bien que les pécheurs soient aveugles à la vérité de l'Évangile (2Co 4:4), Jésus est venu dans le monde des humains pécheurs comme « la véritable lumière, qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme » (Jn 1:9, cf. Jn 12:36), la lumière pour laquelle Jean-Baptiste est venu rendre témoignage, « afin que tous crussent par lui » (Jn 1:7). Nous voyons donc Jésus s'adresser à des personnes ne voulant pas croire en lui pour être sauvés (Jn 5:34-40), et exhorte les incroyants ainsi : « La lumière est encore pour un peu de temps au milieu de vous. Marchez, pendant que vous avez la lumière, afin que les ténèbres ne vous surprennent point : celui qui marche dans les ténèbres ne sait où il va. Pendant que vous avez la lumière, croyez en la lumière, afin que vous soyez des enfants de lumière. » (Jn 12:35-36).

Pour cela Dieu a fait briller la lumière dans le cœur de ses apôtres « pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face de Christ » (2Co 4:6), et l'apôtre Paul reçut la grâce « d'annoncer aux païens les richesses incompréhensibles de Christ, et de mettre en lumière quelle est la dispensation du mystère caché de tout temps en Dieu qui a créé toutes choses » (Ep 3:8-9). Ceci renvoie à l'Évangile de la grâce de Dieu, qui « est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit » (Rm 1:16). Par la puissance du Saint-Esprit, il rend effectivement possible de croire à ceux qui entendent le message. Car :

*« La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons. [Note : Paul applique Dt 30:12, qui indique la capacité d'obéir à la parole de Dieu, au message de l'Évangile, indiquant donc que ceux qui entendent l'Évangile ont la capacité de le croire !] Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut, selon ce que dit l'Écriture : Quiconque croit en lui ne sera point confus. Il n'y a aucune différence, en effet, entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. » (Romains 10:8-13)*

De plus, « la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ » (Rm 10:17). Elle ne cause pas nécessairement la foi, puisque : « ils n'ont pas obéi à la bonne nouvelle » (Rm 10:16) bien qu'ils l'avaient entendue. (Rm 10:18).

Dieu offre aux pécheurs sa merveilleuse grâce salvatrice à travers son Fils, mais il leur permet de choisir de l'accepter ou la rejeter. Ainsi, concernant Israël, le Dieu qui aime et qui travaille pour le salut de tous dit : « J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple rebelle et contredisant » (Rm 10:21).

Poursuivant la mission de Jésus pour sauver le monde, le Saint-Esprit est venu « [convaincre] le monde en ce qui concerne le péché, la justice, et le jugement » (Jn 16:8). Bien que les incroyants ont « l'intelligence obscurcie, ils sont étrangers à la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'endurcissement de leur cœur » (Ep 4:18), le Seigneur ouvre le cœur des hommes afin qu'ils puissent répondre positivement à l'Évangile (Ac 16:14) et Sa bonté amène les cœurs durs et impénitents à se repentir (Rm 2:4-5).

Dans sa souveraineté, il a placé les êtres humains dans le monde dans le but même « qu'ils [cherchent] le Seigneur, et qu'ils [s'efforcent] de le trouver en tâtonnant, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous » (Ac 17:27). En somme, Dieu appelle tous les hommes du monde entier à se repentir et à croire à l'Évangile, en permettant à ceux qui entendent l'Évangile de lui répondre positivement par la foi. Il attire tous les êtres humains vers la foi en Jésus, transperce les ténèbres de leur cœur et de leur esprit à l'éclat de Sa lumière. Il communique son immense puissance par l'Évangile qui excite la foi chez ceux qui la reçoivent. Il les bénit par Sa bonté, les convainc par Son Esprit, dispose leur cœur à l'écoute de son Évangile, et les pousse à Le chercher en se tenant proche de chacun.

## **LA GRACE PREVENANTE ET L'ARBITRE LIBERE**

Dans le langage théologique traditionnel, nous appelons cela la grâce prévenante de Dieu. Le terme « prévenant » signifie simplement « qui précède ». Ainsi, la « grâce prévenante » fait référence à la grâce de Dieu qui précède le salut, y compris la phase du salut connue sous le nom de « régénération », qui est le départ de la vie spirituelle éternelle accordée à tous ceux qui mettent leur foi en Christ (Jn 1:12-13). La grâce prévenante est aussi parfois appelée grâce habilitante ou grâce pré-régénératrice. C'est une faveur imméritée de Dieu envers les humains totalement dépravés, qui sont indignes de la bénédiction de Dieu et incapables de chercher Dieu ou d'avoir foi en Lui par eux-mêmes. Par conséquent, Actes 18:27 indique que nous croyons par grâce, désignant la grâce prévenante (ayant logiquement lieu avant la foi) comme le moyen par lequel nous croyons. C'est la grâce qui, entre autres, libère notre volonté afin de nous permettre d'avoir foi en Christ et en son Évangile. Comme le dit Tite 2:11 : « Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée ».

Nous parlons de la volonté (ou l'arbitre) libéré de l'homme par la grâce afin de souligner que les hommes n'ont pas par nature une volonté libre (ou libre arbitre) en ce qui concerne le fait de croire en Jésus. Dieu doit agir par grâce pour libérer notre volonté, afin de nous rendre capable de croire dans son Fils qu'il a envoyé pour le salut de tous. Lorsque notre volonté est libérée, nous pouvons soit accepter la grâce salvatrice de Dieu dans la foi, soit la rejeter pour notre propre ruine. En d'autres termes, la grâce salvatrice de Dieu est résistible, c'est-à-dire que le Seigneur administre sa vocation, son dessein et son appel de la grâce de telle manière que nous puissions le rejeter.

## **LA RESISTIBILITE DE LA GRACE**

La résistibilité de la grâce salvatrice de Dieu est clairement énoncée dans l'Écriture, comme certains des passages mentionnés précédemment en témoignent. En effet, la Bible est remplie d'exemples si tristes de personnes rejetant la grâce de Dieu qui leur est offerte. Dans Ésaïe 5:1-7, Dieu indique qu'Il n'aurait pu faire plus de choses pour qu'Israël produise de bons fruits. Mais si la grâce irrésistible est une chose que Dieu administre habituellement, alors il aurait pu facilement la mettre en place pour garantir qu'Israël produise de bons fruits. De nombreux passages de l'Ancien Testament parlent de la façon dont

Dieu a renouvelé sa grâce envers Israël encore et encore, à laquelle les israélites ont résisté de manière répétitive et l'ont rejetée (par exemple 2R 17:7-23 ; Jr 25:3-11 ; Jr 26:1-9 ; Jr 35:1-19). Le passage de 2 Chroniques 36:15-16 nous indique que la persévérance de Dieu à tendre la main aux gens de son peuple, qui ne cessaient de la rejeter, était fondée par Son amour et Sa compassion envers eux. Cela peut être authentique seulement si la grâce qu'Il leur accordait leur permettait réellement de se repentir et d'éviter ainsi son jugement. Cette grâce devait être résistible, car nous voyons que ces gens ont subi le jugement de Dieu .

Néhémie 9 est un témoignage frappant du fait que Dieu cherchait continuellement à atteindre Israël par Sa grâce mais qu'elle a été accueillie avec résistance et rejet. Nous n'avons pas le temps de passer en revue l'intégralité du passage (le lecteur est encouragé à le faire), mais nous allons relever certains éléments clés et attirer l'attention sur les points les plus importants. Néhémie 9:20 dit : « Tu leur donnas ton bon esprit pour les rendre sages [Israël] », puis suit une liste conséquente des œuvres de grâce de Dieu envers Israël dans Ne 9:20-25. Enfin Ne 9:26-31 nous apprend que :

*« Néanmoins, ils se soulevèrent et se révoltèrent contre toi. Ils jetèrent ta loi derrière leur dos, ils tuèrent tes prophètes qui les conjuraient de revenir à toi, et ils se livrèrent envers toi à de grands outrages. Alors tu les abandonnas entre les mains de leurs ennemis, qui les opprimèrent. Mais, au temps de leur détresse, ils crièrent à toi ; et toi, tu les entendis du haut des cieux, et, dans ta grande miséricorde, tu leur donnas des libérateurs qui les sauvèrent de la main de leurs ennemis. Quand ils eurent du repos, ils recommencèrent à faire le mal devant toi. Alors tu les abandonnas entre les mains de leurs ennemis, qui les dominèrent. Mais, de nouveau, ils crièrent à toi ; et toi, tu les entendis du haut des cieux, et, dans ta grande miséricorde, tu les délivras maintes fois. Tu les conjuras de revenir à ta loi ; et ils persévérèrent dans l'orgueil, ils n'écoutèrent point tes commandements, ils péchèrent contre tes ordonnances, qui font vivre celui qui les met en pratique, ils eurent une épaule rebelle, ils raidirent leur cou, et ils n'obéirent point. Tu les supportas de nombreuses années, tu leur donnas des avertissements par ton esprit, par tes prophètes ; et ils ne prêtèrent point l'oreille. Alors tu les livras entre les mains des peuples étrangers. Mais, dans ta grande miséricorde, tu ne les anéantis pas, et tu ne les abandonnas pas, car tu es un Dieu compatissant et miséricordieux. »*

Le texte affirme que Dieu a donné son Esprit pour rendre Israël sage (Ne 9:20) et qu'Il a envoyé ses prophètes pour l'avertir et l'encourager à revenir à Lui. Dieu a conçu ses actions dans le but qu'Israël revienne à Lui / à sa Loi, et malgré tout, ils se sont rebellés. Cela montre que Dieu a permis que son intention ne soit pas atteinte, car il permet aux êtres humains de choisir de se livrer ou non à sa grâce.

De manière intrigante, le mot « supporta » dans Ne 9:30 est la traduction d'un mot hébreu qui signifie habituellement quelque chose comme « attirer, pousser, presser » et a été traduit dans la traduction grecque de l'Ancien Testament, utilisée par l'église primitive, avec le même mot que celui utilisé dans Jean 6:44 (« Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ; »). Une meilleure traduction de Ne 9:30 pourrait être : « Durant de nombreuses années tu les attiras et les avertis par ton Esprit à travers tes prophètes. Pourtant ils n'ont pas tendu l'oreille ». Le texte parle d'un dessein divin résistible, qui a pour volonté d'amener les hommes à se tourner vers Seigneur dans la repentance.

Étienne a également fourni un bon exemple de la résistance de la grâce quand il a dit à ses compatriotes juifs : « Hommes au cou raide, incirconcis de cœur et d'oreilles ! Vous vous opposez toujours au Saint Esprit. Ce que vos pères ont été, vous l'êtes aussi. Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui annonçaient d'avance la venue du Juste, que vous avez livré maintenant, et dont



vous avez été les meurtriers, vous qui avez reçu la loi d'après des commandements d'anges, et qui ne l'avez point gardée ! » (Actes 7:51-53).

Luc 7:30 nous dit que « les pharisiens et les docteurs de la loi, en ne se faisant pas baptiser par lui, ont rendu nul à leur égard le dessein de Dieu ». Et Jésus, qui a parlé aux hommes avec l'intention de les sauver (Jn 5:34), a constaté qu'ils refusaient de venir à lui pour avoir la vie (Jn 5:40). Lui qui est venu pour détourner tous les juifs de leurs péchés (Actes 3:26, pour une analyse de ce passage se référer à « Expiation pour tous » ci-dessus), a clairement constaté que tous les Juifs ne croyaient pas en Lui. Il s'est lamenté sur la réticence de son peuple à recevoir sa grâce, en disant : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble sa couvée sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ! » (Lc 13:34 ; Ez 24:13 ; Mt 23:37 ; Rm 2:4-5 ; Za 7:11-14 ; He 10:29 ; He 12:15 ; Jd 4 ; 2Co 6:1-2 ; Ps 78:40-42).

### **PRECISIONS SUR LA LIBERTE HUMAINE**

Les arminiens diffèrent entre eux au sujet de quelques-uns des détails sur la façon dont la grâce prévenante de Dieu fonctionne, probablement parce que l'Écriture elle-même n'en donne pas une description détaillée. Certains arminiens croient que Dieu permet continuellement et en tout temps à chacun de pouvoir croire afin de bénéficier de l'expiation. D'autres croient que Dieu donne seulement la capacité de croire en Christ à des moments précis et choisis selon le bon plaisir et la sagesse de Dieu. D'autres encore croient que la grâce prévenante accompagne chacune des actions spécifiques de Dieu envers les hommes, les rendant ainsi capables de répondre positivement à l'appel lors de la réalisation de chacune de ces actions divines. Cependant tous les arminiens s'accordent sur le fait que les hommes sont incapables de croire en Dieu sans l'intervention de Sa grâce et qu'Il accorde Sa grâce qui attire vers le salut à toute personne ayant une responsabilité morale. Relativement à l'Évangile, l'évêque arminien du XVII<sup>e</sup> siècle, Laurence Womack, a fort bien dit : « À tous ceux à qui la parole de foi est prêchée, le Saint-Esprit accorde, ou est prêt à accorder, autant de grâce que nécessaire, selon les degrés appropriés, pour permettre leur conversion. »

Le concept d'« arbitre-libéré » soulève une question plus générale : en dehors du fait de plaire au Seigneur ou de la capacité à faire le bien spirituel, est-ce que les êtres humains ont un libre arbitre ?

L'arminianisme répond « oui ». Les hommes ont un libre arbitre pour une multitude de choses. Nous entendons par « libre » que les hommes le sont, si par rapport à une action donnée, ils peuvent au minimum décider de faire ou de ne pas faire cette action. Les hommes sont souvent face à des choix réels et sont donc en mesure de faire des choix. Lorsqu'il est libre, le choix spécifique que quelqu'un fait n'a pas été prédéterminé avec force ou exigé par quelqu'un ou quelque chose d'autre que la personne elle-même. En fait, si l'action de la personne a été rendue nécessaire par quelqu'un (ou quelque chose) d'autre, et qu'ainsi la personne ne pouvait pas éviter de faire l'action, cela signifie qu'il n'a pas eu le choix et qu'il n'était donc pas libre. Et s'il n'a pas eu le choix, on ne peut pas dire qu'il choisit.

Mais l'Écriture indique très clairement que les hommes ont des choix et font des choix sur une multitude de choses (par exemple, Dt 23:16 ; Dt 30:19 ; Js 24:15 ; 2S 24:12 ; 1R 18:23-25 ; 1Ch 21:10 ; Ac 15:22-25 ; Ph 1:22). De plus, elle parle explicitement du libre arbitre des hommes (Ex 35:29 ; Ex 36:3 ; Lv 7:16 ; Lv 22:18 ; Lv 21 ; Lv 23 ; Lv 23:38 ; Nb 15:3 ; Nb 29:39 ; Dt 12:6 ; Dt 17 ; Dt 16:10 ; 2Ch 31:14 ; 2Ch 35:8 ; Esd 1:4 ; Esd 6 ; Es 3:5 ; Esd 7:16 ; Esd 8:28 ; Ps 119:108 ; Ez 46:12 ; Am 4:5 ; 2Co 8:3 ; Phm 1:14 ; 1Co 7:37) et elle atteste que les êtres humains transgressent la volonté de Dieu, sans que Dieu n'ait prédéterminé leur volonté ou leurs actions pour le péché. En outre, le fait que Dieu considère les personnes responsables de leurs choix et actions implique que ces choix et actions sont libres.

Néanmoins, il est important de noter que les Arminiens ne croient pas à un libre arbitre sans la moindre limite. Il y a beaucoup de choses pour lesquelles nous ne sommes absolument pas libres. Nous ne pouvons pas, par exemple, choisir de voler en battant des bras. Nous ne nions pas non plus que nos actions libres soient influencées par toutes sortes de causes. Mais quand nous sommes libres, nous pouvons résister à ces causes et nous avons donc un véritable choix dans ce que nous faisons ; et elles ne nous prédestinent pas à agir d'une certaine manière en raison du choix de Dieu ou de n'importe qui d'autre (ou d'autre chose) que le nôtre.

### **LA SOUVERAINETE DE DIEU AU SEIN DE LA LIBERTE HUMAINE**

Pour finir sur ce point, le concept d'arbitre-libéré implique que Dieu est celui qui possède le libre arbitre ultime et absolu. Car c'est Dieu qui, de manière surnaturelle, libère la volonté des pécheurs par Sa grâce pour leur donner la capacité de croire en Christ. Cela provient de Sa volonté et de Sa souveraineté. Dieu est omnipotent et souverain, Il a le pouvoir et l'autorité de faire ce qu'il veut. Il n'y aucune chose en dehors de Lui-même et son propre jugement qui peuvent contrarier Sa volonté et Ses actions (Gn 18:14 ; Ex 3:14 ; Jb 41:11 ; Ps 50:10-12 ; Es 40:13-14 ; Jr 32:17 ; Jr 27 ; Mt 19:26 ; Lc 1:37 ; Ac 17:24-25 ; Rm 11:34-36 ; Eph 3:20 ; 2Co 6:18 ; Ap 1:8 ; Ap 4:11). Rien ne peut arriver sans qu'Il ne le fasse ou ne le permette.

Il est le Créateur et le Dieu Tout-Puissant de l'univers à qui nous devons tout entier l'amour, l'adoration, la gloire, l'honneur, la reconnaissance, la louange et l'obéissance. Par conséquent, il est bon que nous nous rappelions que derrière l'arbitre-libéré de l'homme se trouve Celui qui libère la volonté (ou l'arbitre), et que cela provient de Sa glorieuse, libre et souveraine grâce. Elle nous est totalement imméritée et vient à nous uniquement par l'amour et la miséricorde de Dieu. Loué soit son saint nom !

# ÉLECTION CONDITIONNELLE

---

## INTRODUCTION ET DIFFÉRENTIATION ENTRE ÉLECTION INCONDITIONNELLE ET CONDITIONNELLE

Il y a deux positions majeures concernant l'interprétation de l'enseignement biblique sur l'élection pour le salut. La première considère que l'élection est conditionnelle, alors qu'au contraire l'autre considère l'élection comme inconditionnelle.

Pour que l'élection soit inconditionnelle, il faut que le choix de Dieu concernant ceux qu'il va sauver ne soit pas en lien avec leur personne ; il faut qu'aucune chose les concernant ne contribue d'une manière ou d'une autre à la décision de Dieu de les choisir. Cela semble rendre arbitraire le choix de Dieu concernant la décision de sauver une personne en particulier plutôt qu'une autre. Cette position implique également une réprobation inconditionnelle et arbitraire. Le choix de Dieu de ne pas sauver certaines personnes et ainsi de les condamner pour leur péché n'est pas lié à une raison provenant de leur personne. Il semble que cette conséquence logique contredise l'esprit de nombreux passages mettant l'accent sur le péché comme cause de la condamnation divine, et affirmant le désir de Dieu que tous se repentent et soient sauvés (par exemple Gn 18:25 ; Dt 7:9 ; Dt 7:12 ; Dt 11:26-28 ; Dt 30:15 ; 2Ch 15:1-2 ; Ps 145:19 ; Ez 18:20-24 ; Jn 3:16-18 ; cf. « Expiation pour tous » ci-dessus ainsi que [les considérations de John Wesley au sujet de la réprobation](#) [anglais] qui comprend de nombreux autres versets commentés).

Pour que l'élection soit conditionnelle, il faut que le choix de Dieu concernant ceux qu'il va sauver ait quelque chose en lien avec leur personne, c'est-à-dire qu'une partie de la raison de Son choix les concerne. Au sujet de l'élection, la Bible enseigne que Dieu choisit pour le salut ceux qui croient en Jésus-Christ et s'unissent donc à lui, rendant ainsi l'élection conditionnelle à la foi en Christ. Désirant le salut de tous, offrant l'expiation à tous, et prenant l'initiative d'amener tous les hommes au salut en envoyant l'Évangile et en permettant à ceux qui l'entendent de Lui répondre positivement par la foi (voir « Expiation pour tous » et « Libéré pour croire »), Dieu a choisi de sauver ceux qui croient en l'Évangile / Jésus-Christ (Jn 3:15-16 ; Jn 3:36 ; Jn 4:14 ; Jn 5:24 ; Jn 5:40 ; Jn 6:47 ; Jn 6:50-58 ; Jn 20:31 ; Rm 3:21-30 ; Rm 4:3-5 ; Rm 4:9 ; Rm 4:11 ; Rm 4:13 ; Rm 4:16 ; Rm 4:20-24 ; Rm 5:1-2 ; Rm 9:30-33 ; Rm 10:4 ; Rm 9-13 ; 1Co 1:21 ; 1Co 15:1-2 ; Ga 2:15-16 ; Ga 3:2-9 ; Ga 3:11 ; Ga 3:14 ; Ga 3:22 ; Ga 3:24 ; Ga 3:26-28, Ep 1:13 ; Ep 2:8 ; Ph 3:9 ; He 3:6 ; He 3:14 ; He 3:18-19 ; He 4:2-3 ; He 6:12 ; 1Jn 2:23-25 ; 1Jn 5:10-13 ; 1Jn 5:20).

Cette vérité biblique claire et fondamentale équivaut à dire que l'élection au salut est conditionnelle à la foi. Étant donné que le salut est par la foi (par exemple, Ep 2:8 – « Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. »), l'élection pour le salut est également par la foi, et cela est expliqué de manière explicite dans 2Th 2:13 – « Dieu vous a choisis dès le commencement pour le salut, par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité. » Ou selon Jn 14:21 (ayant comme position implicite le fait que l'amour du Christ et l'obéissance à ses commandements proviennent de la foi), « Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, je l'aimerai, et je me ferai connaître à lui ». Ou encore, dans les paroles de 1Co 8:3, « si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui ».

Nous trouvons aussi diverses autres expressions indiquant que le statut d'élu / sauvé est attribué par la foi, c'est-à-dire, accordé par Dieu en réponse à la foi. Les croyants sont justifiés par la foi (Rm 3-4 ; Ga 3), adoptés comme enfants de Dieu par la foi (Jn 1:12 ; Ga 3:26), héritiers de Dieu par la foi (Rm 4:13-16 ; Ga 3:24-29 ; Tt 3:7 ; Rm 8:16-17), ils reçoivent la vie spirituelle (= régénérée) par la foi (Jn 1:12-13 ; Jn 3:14-16 ; Jn 5:24 ; Jn 5:39-40 [Notez que le fait d'être sauvé est assimilé à être amené à la vie

spirituelle, et il est indiqué que cela découle de la foi ; Col 2:12 ; 1Tm 1:16 ; Tt 3:7), sanctifiés par la foi (Ac 26:18), reçoivent le Saint-Esprit par la foi (Jn 4:14 ; Jn 7:38-39 ; Ac 2:33 ; Rm 5:1 ; Rm 5:5 ; Ep 1:13-14 ; Ga 3:1-6 ; Ga 3:14), sont habités par le Père, le Fils et le Saint-Esprit par la foi (voir Jn 14:15-17 ; Jn 14:23 ; Jn 17:20-23 ; Ep 3:14-17), et sont unis au Christ par la foi (Jn 6:53-57 ; Jn 14:23 ; Jn 17:20-23 ; Ep 1:13-14 ; Ep 2 ; Ep 3:17 ; Ga 3:26-28 ; Rm 6 ; 1Co 1:30 ; 2Co 5:21).

## **L'ÉLECTION CONDITIONNELLE DANS LE CONTEXTE DES BÉNÉFICES DE LA GRÂCE**

Nous devons faire attention à bien saisir ce qu'exprime chaque statut d'élus dans les différents bénéfices de la grâce. La justification, par exemple, désigne le fait d'être en bonne relation avec Dieu. Mais elle repose sur le principe de Lui appartenir en tant qu'élus. L'adoption / filiation est aussi une expression courante dans l'Ancien Testament concernant l'élection du peuple de Dieu à travers son alliance (Ex 4:22-23). Elle consiste à appartenir à Dieu de la manière la plus profonde qu'il soit pour un être humain. L'héritage découle directement de cette adoption / filiation comme un autre bénéfice de l'élection. Les fils, qui appartiennent à Dieu, sont les héritiers de ses bénédictions et des promesses de l'alliance (Rm 8:16-17). La vie spirituelle implique également le statut d'élus parce que c'est une des bénédictions prévues par l'alliance. Mais son lien avec le statut d'élus est encore plus important, car Jn 17:3 révèle non seulement que ceux qui appartiennent à Jésus reçoivent la vie éternelle, mais que la vie éternelle est la connaissance de Dieu / Christ, qui symbolise une relation d'alliance privée impliquant le statut d'élus : « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ. »

Le fait que l'Esprit Saint soit donné aux croyants conditionnellement à la foi en Christ est également un soutien profond à l'élection conditionnelle. En effet, dans l'Écriture la présence de Dieu / du Saint-Esprit est le dispensateur de l'élection. Comme Moïse le prie dans Ex 33:15-16: « Si tu ne marches pas toi-même avec nous, ne nous fais point partir d'ici. Comment sera-t-il donc certain que j'ai trouvé grâce à tes yeux, moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous, et quand nous serons distingués, moi et ton peuple, de tous les peuples qui sont sur la face de la terre ? ». Ou comme Paul le dit dans Rm 8:9-11, « Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. » Le don de l'Esprit communique l'élection, et avoir l'Esprit fait d'une personne un élu. Ainsi, avoir l'Esprit marque une personne comme élue. Mais l'Esprit est donné aux croyants par la foi, rendant ainsi l'élection conditionnelle à la foi.

Selon un point de vue arminien non traditionnel (voir ci-dessous les différentes positions arminiennes sur le sujet l'élection), cela correspond au fait que l'Esprit saint sanctifie les croyants et que la sanctification est parfois identifiée comme le moyen par lequel l'élection est accomplie (2Th 2:13 ; 1Pi 1:2). Sanctifier signifie « rendre saint, mettre à part pour Dieu ». Le travail de sanctification initial de l'Esprit est à peu près équivalent à l'élection – les croyants sont choisis ou mis à part comme appartenant à Dieu afin de Le servir et Lui obéir. L'apôtre Paul a dit à l'église des Thessaloniciens : « Dieu vous a choisis dès le commencement pour le salut, par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité. » (2Th 2:13). L'élection est ici présentée comme se produisant à travers ou par la sanctification que le Saint-Esprit accomplit. Mais comme nous l'avons vu, le Saint-Esprit est reçu par la foi, rendant donc conditionnelle la sanctification qu'il apporte à la foi et donne son sens à la mention « par la foi en la vérité » qui suit immédiatement dans 2Th 2:13. De même, 1Pi 1:1-2 parle d'« étrangers et dispersés [...] qui sont élus selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent

obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus Christ [...] ». L'élection a lieu dans ou par ou à travers la sanctification effectuée par l'Esprit. C'est-à-dire qu'une personne devient élue quand le Saint-Esprit la distingue comme appartenant à Dieu, pour l'obéissance à Jésus-Christ et comme participant à l'aspersion de son sang (c.-à-d. le pardon des péchés). Ceci est un acte résultant de la réception de l'Esprit qui résulte elle-même de la foi en Christ.

Le dernier bénéfice de la grâce indiqué dans la liste mentionnée précédemment est l'union avec Christ, qui est le plus fondamental de tous, car il sert de fondement à tous les autres. Ainsi Ep 1:3 dit au sujet des bénédictions de l'Église, Dieu « nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ ! ». L'expression « en Christ » indique l'union avec Christ, un état introduit par la foi, comme mentionné ci-dessus.

Dans Ep 1:3, l'union avec Christ est indiquée comme la condition pour la bénédiction de Dieu sur l'Église. C'est-à-dire que Dieu a béni l'Église de toute bénédiction spirituelle en conséquence de son union avec Christ (Rm 9:7 « En Isaac sera nommée pour toi une postérité », ce qui signifie clairement que la descendance d'Abraham serait nommée en conséquence de l'existence en Isaac, c'est-à-dire, ceux qui sont liés à Isaac seraient considérés comme descendance d'Abraham). L'une des bénédictions spirituelles, désignée comme comptant aussi parmi celles dont l'Église a été bénie est l'élection (Ep 1:4). Donc, si Dieu a béni l'Église de toute bénédiction spirituelle en raison de son union à Christ, et que l'élection est une de ces bénédictions, cela signifie que l'élection est conditionnelle à l'union avec Christ et aussi à la foi qui est le moyen par lequel cette union s'établit .

Plus directement, par la suite, Ep 1:4 indique explicitement la condition de l'élection en utilisant l'expression « en lui [Christ] » : « En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde ». Tout comme Dieu nous bénissant en Christ à travers chaque bénédiction spirituelle indique que Dieu nous a bénis parce que nous sommes en Christ (Ep 1:3), Dieu nous choisissant en Christ indique que Dieu nous a choisis en raison de notre union avec Christ (Ep 1:4).

Ce passage affirme clairement que l'élection est conditionnelle, conditionnée à l'union avec Christ. Mais le fait que l'union avec Christ soit conditionnée par notre foi en Lui a comme corolaire de rendre également l'élection conditionnée par la foi en Christ.

## **L'ÉLECTION PAR LA PRESCIENCE DE DIEU – POSITION ARMINIENNE TRADITIONNELLE**

Le passage suivant dans Ep 1:4 : « avant la fondation du monde », nous renvoie à une divergence entre les arminiens concernant la nature de l'élection conditionnelle.

- La conception traditionnelle conçoit l'élection conditionnelle comme individuelle : Dieu choisit avant la fondation du monde chaque individu dont il a connu d'avance qu'il s'unirait librement en Christ par la foi et qu'il persévérerait dans cette foi-union. Ce point de vue semble trouver un appui important dans deux passages essentiels concernant l'élection.

Rm 8:29 dit : « Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères ». Il ne fait aucun doute que la prescience de Dieu des êtres humains est exhaustive. Elle inclut une connaissance antérieure de chaque être, ainsi que le fait de savoir pour chaque être s'il croira ou non. Dans Rm 8:29, la prescience divine est présentée comme la source de la prédestination. Compte tenu de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, beaucoup trouveront que la prescience de Dieu concernant la foi des croyants est l'élément de sa prescience le plus naturel, le facteur déterminant de Sa décision de les sauver et de les prédestiner à être conformes à l'image du Christ.

Le second passage essentiel qui soutient que l'élection est liée à la prescience divine de la foi humaine est 1Pi 1:1-2, qui parle du statut d'élu comme étant « selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus Christ [...] ». Ici, le statut d'élu est explicitement décrit comme étant basé sur la prescience de Dieu. Et une fois de plus, le type d'élément que nous venons d'examiner conduira beaucoup de personnes à croire que c'est essentiellement la prescience de la foi des croyants qui est la raison de l'élection divine.

Cependant, puisque ce texte ne précise pas la prescience en termes de visibilité sur l'état des personnes, une autre option, compatible avec les deux principales positions arminiennes sur l'élection, considère la prescience divine dans 1Pi 1:2 comme relevant du plan du salut de Dieu, ce qui signifie que l'élection est axée sur le plan de Dieu pour sauver ceux qui croient.

### **L'ÉLECTION CORPORATIVE – POSITION ARMINIENNE ALTERNATIVE**

La position non traditionnelle des arminiens sur l'élection est connue sous le nom d'élection corporative (ou élection collective). Cette position souligne que l'élection du peuple de Dieu dans l'Ancien Testament était liée au choix d'un individu qui représentait le groupe élu, que l'on pourrait appeler personnalité ou représentant corporatif. En d'autres mots, le groupe a été élu à travers la personnalité corporative, donc en raison de son association avec le représentant corporatif (Gn 15:18 ; Gn 17:7-1 ; Gn 17:19 ; Gn 21:12 ; Gn 24:7 ; Gn 25:23 ; Gn 26:3-5 ; Gn 28:13-15 ; Dt 4:37 ; Dt 7:6-8 ; Dt 10:15 ; Mt 1:2-3). Qui plus est, des personnes (telles que Rahab et Ruth) qui ne sont pas associées par nature à la personnalité corporative israélite pouvaient s'y associer afin de se joindre au peuple élu et par ce moyen prendre part à leur identité de peuple élu. Leur histoire, leur élection et leurs bénédictions proviennent alors de l'alliance.

Il y eut toute une série de « représentants » de l'alliance dans l'Ancien Testament – Abraham, Isaac et Jacob, et la sélection de chaque nouveau représentant donnait lieu à une nouvelle définition du peuple de Dieu reposant sur l'identité du nouveau représentant de l'alliance (en plus des références précédemment citées dans ce paragraphe, voir Rm 9:6-13). En définitive, Jésus-Christ est venu en tant que représentant de la Nouvelle Alliance (Rm 3-4 ; Rm 8 ; Ga 3-4 ; He 9:15 ; He 12:24) – il est l'Élu (Mc 1:11 ; Mc 9:7 ; Mc 12:6 ; Lc 9:35 ; Lc 20:13 ; Lc 23:35 ; Ep 1:6 ; Col 1:13 ; ainsi que toutes les nombreuses références à Jésus comme étant le Christ / Messie) – et quiconque s'unit à lui vient partager son identité, son histoire, son élection et les bénédictions de l'alliance (nous devenons cohéritiers de Christ – Rm 8:16-17, voir Ga 3:24-29). Ainsi, l'élection est « en Christ » (Ep 1:4), conséquence de notre union avec lui par la foi. Tout comme le peuple de Dieu dans l'Ancienne Alliance a été élu en Jacob/Israël, de même le peuple de Dieu dans la Nouvelle Alliance est élu en Christ.

Certains ont compris à tort l'appel de Paul dans Romains 9 concernant l'élection spécifique des représentants de l'Ancienne Alliance comme une indication que l'élection des membres du peuple de Dieu pour le salut est inconditionnelle. Or, l'élection du représentant de l'alliance est particulière. En effet, cette élection rend possible celle de quiconque s'associe à lui. Mais cela ne soutient en aucun cas le principe selon lequel chaque membre du peuple aurait été élu personnellement pour devenir membre du peuple élu à travers un type d'élection semblable à celle du représentant. En cohérence avec la grande insistance qu'il a mise dans l'épître aux Romains sur le fait que le salut/la justification doit se faire par la foi en Christ, Paul fait appel à l'élection spécifique d'Isaac et de Jacob par Dieu afin de défendre le droit de Dieu de rendre l'élection effective par la foi en Christ plutôt que par les œuvres ou l'ascendance, comme la conclusion du passage le confirme, en se référant à l'état de la justification des élus : « Que dirons-nous donc ? Les païens, qui ne cherchaient pas la justice, ont obtenu la justice, la justice qui vient de la foi, tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à cette

loi. Pourquoi ? Parce qu'Israël l'a cherchée, non par la foi, mais comme provenant des œuvres. » (Rm 9:30-32b).

La métaphore de l'olivier de Paul dans Rm 11:17-24 nous donne une excellente image sur la façon dont l'élection est comprise au sein de la position de l'élection corporative. L'olivier représente le peuple élu de Dieu. Les individus se greffent au peuple élu et participent à l'élection et à ses bénédictions par la foi ou, à l'inverse, ils sont retranchés du peuple élu de Dieu et de ses bénédictions par leur incrédulité. L'élection est basée sur le groupe corporatif (c'est-à-dire le peuple de Dieu), alors que les individus participent à l'élection par le biais de leur incorporation (par la foi) au groupe élu, qui lui se retrouve dans toute l'histoire du salut. Éphésiens 2:11-22 atteste également que les païens qui croient en Christ sont en Lui, pour s'incorporer à la communauté d'Israël, et ainsi être concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu et possesseurs des alliances de la promesse (Ep 2:11-22, et particulièrement Ep 2:12 ; Ep 2:19).

Tout en convenant que Dieu connaît l'avenir, y compris ceux qui croiront, la perspective de l'élection corporative tend à comprendre les références à la prescience dans Rm 8:29 et 1Pi 1:1-2 comme se référant à un savoir antérieur concernant le type de relation permettant aux individus d'être reconnus comme élus, adoptés et appartenant à Dieu (c'est-à-dire, à travers la relation d'alliance). La Bible mentionne parfois ce type de connaissance, par exemple lorsque Jésus parle de ceux qui ne se soumettent jamais réellement à Sa seigneurie : « Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus » (Mt 7:23 ; Gn 18:19 ; Jr 1:5 ; Os 13:4-5 ; Am 3:2 ; 1Co 8:3).

Dans cette optique, être choisi en fonction de la prescience signifierait être choisi en raison de l'élection préalable du Christ et de son groupe (ou peuple) corporatif élu en Lui. « Ceux [pluriel] qu'il a connus d'avance » en Rm 8:29 se référerait à l'Église en tant que personne morale (corps corporatif) et à son élection en Christ ainsi qu'à son identité en tant que continuation légitime de l'alliance historique du peuple élu de Dieu, auquel les croyants sont incorporés individuellement par leur foi-union avec le Christ les rendant membres de Son corps.

Une telle approche peut s'apparenter à diverses déclarations dans l'Écriture adressées à Israël concernant le fait que Dieu l'a élu dans le passé (c'est-à-dire qu'il a connu d'avance Israël), cette même élection à laquelle la génération contemporaine est appelée à participer (par exemple Dt 4:37 ; Dt 7:6-7 ; Is 41:8-9 ; Is 44:1-2 ; Am 3:2). Chaque génération d'israélites peut de manière cohérente affirmer « avoir été élue ». L'Église participe maintenant à cette élection par l'intermédiaire du Christ, le représentant de l'alliance et le médiateur (Rm 11:17-24 ; Ép 2:11-22).

De la même manière, être choisi en Christ avant la fondation du monde se référerait au partage de l'élection de Christ qui a eu lieu avant la fondation du monde (1Pi 1:20). Parce que le Christ incarne et représente son peuple, on peut dire que son peuple a été élu quand Christ l'a été. Nous pouvons dire, par exemple, que la nation d'Israël était dans le ventre de Rebecca avant son existence parce que Jacob y était (Gn 25:23) ou encore que Dieu a aimé / choisi Israël en aimant / choisissant Jacob alors même que la nation d'Israël n'existait pas (Mc 1:2-3). Nous pouvons aussi dire que les lévites ont payé la dîme à Melchisédek en Abraham alors même que Lévi n'existait pas (He 7:9-10). Ainsi, concernant l'Église nous pouvons dire qu'elle est morte, ressuscitée et assise avec Christ avant qu'elle de soit effectivement présente (Ep 2:5-6; cf. Col 2:11-14, Rm 6:1-14) et que nous (l'Église) sommes assis dans les lieux célestes en Christ bien que nous ne soyons pas littéralement encore au Ciel, mais Christ l'est. L'élection de Christ implique l'élection de ceux qui sont unis à lui, et ainsi on peut dire que notre élection a eu lieu en même temps que la sienne, avant même que nous soyons définitivement et complètement unis à Lui. Nous pouvons trouver une ressemblance avec le fait que je peux dire en tant qu'américain, que nous

(l'Amérique) avons remporté la guerre d'indépendance alors que personnellement je n'étais même pas né.

La position corporative est ainsi capable d'expliquer pourquoi seuls ceux qui sont de manière actuelle le peuple de Dieu sont appelés les élus (ou une autre expression ayant le même sens) dans l'Écriture et non pas ceux qui n'appartiennent pas encore à Dieu mais le seront par la suite. Dans le Nouveau Testament, seuls les croyants sont identifiés comme élus. Comme Rm 8:9 le déclare, « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas ». De même, Romains 11:7-24 soutient une compréhension corporative des élus en se référant seulement à ceux qui sont actuellement en Christ par la foi sans y inclure d'éventuels incroyants qui auraient été choisis pour croire avant la fondation du monde. En Rm 11:7, « les autres » ne sont pas élus. Mais Paul professait que « les autres » pouvaient parvenir à avoir la foi, révélant ainsi que le terme « élu » est dynamique. Il y a la possibilité dans l'élection d'être retranché ou greffé comme le montre la métaphore de l'olivier. Puisque l'élection de l'individu découle de l'élection de Christ et du peuple corporel de Dieu, les individus deviennent des élus quand ils croient et ils demeurent élus seulement aussi longtemps qu'ils croient. C'est pourquoi, 2Pi 1:10 exhorte les croyants à « affermir votre vocation et votre élection » et que le Nouveau Testament est plein de mises en garde sur la nécessité de persévérer dans la foi pour éviter de perdre l'élection/le salut. (Voir « Sécurité dans le Christ » ci-dessous pour un approfondissement de ce sujet).

### **SYNTHESE DE LA THEOLOGIE ARMINIENNE CONCERNANT L'ÉLECTION CONDITIONNELLE**

En résumé, il y a deux positions différentes concernant l'élection conditionnée par la foi. La première, l'élection individuelle est le point de vue classique, dans lequel Dieu a choisi individuellement chaque croyant en fonction de Sa connaissance antérieure de la foi de chaque croyant et les a ainsi prédestinés à la vie éternelle. La seconde, l'élection corporative qui est la vision alternative principale, considère que l'élection au salut est avant tout celle de l'Église en tant que peuple (ou personne morale) et qu'elle concerne les individus uniquement à travers leur foi-union avec Christ l'Élu qui a pour effet de les incorporer dans le peuple. De plus, puisque l'élection de l'individu découle de l'élection de Christ et de Son corps qui est le peuple de Dieu, les individus deviennent élus quand ils croient et restent élus seulement aussi longtemps qu'ils croient.

L'élection conditionnelle est soutenue dans l'Écriture par :

- (1) des déclarations directes ;
- (2) le fait que le salut soit par la foi ;
- (3) les diverses expressions du statut d'élus attribuées par la foi ;
- (4) la présentation de l'élection comme fondée sur la prescience de Dieu, qu'elle soit en rapport avec la foi individuelle des hommes ou en rapport avec l'élection du Christ et de Son corps auquel chaque individu peut être incorporé par la foi ;
- (5) le fait que l'élection soit « en Christ », qui est une position elle-même conditionnelle à la foi ;
- (6) le terme d'élu qui n'est appliqué qu'aux croyants actuels et non aux non-croyants qui croiraient par la suite ;
- (7) le désir de Dieu du salut de tous ;
- (8) la provision de l'expiation pour tous ;
- (9) la proclamation de l'appel de l'Évangile à tous ;
- (10) l'attirance de tous vers la foi en Christ ;
- (11) le libre arbitre humain (pour les numéros 7-11, voir les sections « Expiation pour tous » et « Libéré pour croire ») ; et
- (12) les nombreuses mises en garde sur l'abandon de la foi qui aurait pour conséquence la perte du statut d'élu et la bénédiction du salut.



La doctrine de l'élection conditionnelle centre l'élection sur le Christ en la conditionnant à notre union avec Lui au lieu de réduire le rôle de Christ à un moyen par lequel l'élection serait accomplie. Qui plus est, l'élection conditionnelle souligne l'initiative gracieuse de Dieu pour le salut envers les personnes totalement dépravées que nous sommes, nous encourageant ainsi à l'humilité et à la louange à ce Dieu manifestant une grâce merveilleuse par Sa décision de choisir ceux qui méritent l'enfer pour les adopter dans Sa famille, et leur offrir le salut et toute bénédiction spirituelle. Un don gratuit reçu par la foi (la condition non méritoire de l'élection) mais cette gratuité pour nous a coûté un grand prix à Dieu, qui a sacrifié son propre Fils pour pouvoir nous choisir. Et donc cela a aussi exigé un grand prix à Jésus-Christ, qui est mort pour nous afin que nous puissions être choisis par Dieu. Toute louange et gloire à Dieu seul !

# SECURITE EN CHRIST

---

## INTRODUCTION ET RESUME HISTORIQUE DE LA POSITION ARMINIENNE CONCERNANT LA SECURITE EN CHRIST

À la base, la « sécurité en Christ » signifie que le salut d'une personne est en sécurité tant qu'elle est en Christ, c'est-à-dire aussi longtemps qu'elle croit / a confiance en Christ et reste donc en foi-union avec Christ. La sécurité du salut doit être fondée sur Christ, sur les promesses de Sa parole et sur notre relation de foi avec Lui, et non sur un décret divin inconnaissable par lequel Dieu aurait choisi certaines personnes pour le salut de manière inconditionnelle. Un décret divin inconditionnel qui ne peut pas être connu avant la fin de sa vie ou la fin des temps ne garantit en rien l'assurance du salut et ne permet aucune confiance aux croyants.

Les arminiens ont quelques divergences en leur sein sur le sujet de la nature spécifique de la sécurité du salut. Il demeure encore quelques questions sur le fait de savoir si Arminius croyait à la possibilité de l'apostasie (un mot signifiant abandonner la foi) pour les véritables croyants ou s'il était indécis sur la question. Cependant la plupart des spécialistes s'accordent tout de même à affirmer qu'Arminius croyait que les véritables croyants pouvaient abandonner leur foi en Christ et donc abandonner le salut. De même, les premiers arminiens, connus sous le nom de remontrants et partisans d'Arminius dans les débats théologiques de la Hollande du XVII<sup>e</sup> siècle, étaient à l'origine indécis quant à savoir si les vrais croyants pouvaient commettre l'apostasie. Mais ils sont aussi finalement arrivés à la conclusion qu'ils le peuvent.

Traditionnellement, les arminiens ont donc cru que les vrais croyants peuvent abandonner la foi en Christ et ainsi périr comme des incroyants, perdant leur salut ; la théologie arminienne a de manière générale adopté cette position doctrinale. Cependant, le fait qu'il y a un doute sur la propre position d'Arminius, et celle des premiers arminiens, ainsi que le fait que la première déclaration confessionnelle de la théologie arminienne, connue sous le nom des Cinq articles des remontrants, indique explicitement une incertitude au sujet de la possibilité de l'apostasie chez les vrais croyants, suggère que ce point doctrinal n'est pas un point constitutif de la théologie arminienne. Par conséquent, il semble judicieux de considérer comme arminiens toutes personnes en accord avec l'arminianisme sur tous les autres points hormis celui-ci. Pour être plus précis, nous pourrions les définir comme des « arminiens à 4 points » ou des « arminiens modérés », mais des arminiens quand même. Les arminiens modérés croient que la sécurité en Christ signifie en quelque sorte que Dieu s'assurera que les croyants n'abandonneront jamais leur foi et par conséquent ne périront jamais comme des incroyants. Dans notre article, la description que nous allons faire de la doctrine arminienne de la sécurité et la persévérance se concentrera sur la position arminienne traditionnelle en la possibilité de l'apostasie. Il s'agit de la position arminienne historique et distinctive, même si elle n'est pas essentielle à la qualification d'arminien.

## LA NECESSITE DE LA PERSEVERANCE DANS LA FOI

Tous les arminiens (tout comme les calvinistes traditionnels) conviennent que persévérer dans la foi est nécessaire pour le salut final. En effet, la thèse niant la nécessité de la persévérance (défendue par ceux que l'on appelle parfois « calvinistes modérés ») était pratiquement inexistante jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Quant à la conviction considérant que persévérer dans la foi est nécessaire pour le salut final, mais qu'il est impossible pour les vrais croyants de se détourner de leur foi, il est sûrement tout aussi significatif qu'elle n'est plaidée dans aucun écrit chrétien existant avant le XVI<sup>e</sup> siècle !

Bien que ces considérations historiques ne puissent pas être décisives en matière de théologie, elles suggèrent une forte prudence à l'égard de ceux qui tiennent ces positions très récentes et pèsent ainsi en faveur de la thèse arminienne traditionnelle.

Le fait que le salut est conditionnel à la foi (cf. « Expiation pour tous » et « Élection conditionnelle » ci-dessus) et que la condamnation est en partie conditionnelle à l'incrédulité (Jn 3:16-18 ; Jn 3:36) implique que rester dans la foi est nécessaire pour le salut final. En d'autres termes, les croyants seront sauvés, mais les incroyants périront. Si quelqu'un passe d'incroyant à croyant, alors il sera sauvé, et si quelqu'un passe de croyant à incroyant, alors il sera perdu. Nous apercevons ce type d'idée assez clairement dans Ézéchiél 33:13-19,

*« Lorsque je dis au juste qu'il vivra, -s'il se confie dans sa justice et commet l'iniquité, toute sa justice sera oubliée, et il mourra à cause de l'iniquité qu'il a commise. Lorsque je dis au méchant : Tu mourras ! - s'il revient de son péché et pratique la droiture et la justice, s'il rend le gage, s'il restitue ce qu'il a ravi, s'il suit les préceptes qui donnent la vie, sans commettre l'iniquité, il vivra, il ne mourra pas. Tous les péchés qu'il a commis seront oubliés ; il pratique la droiture et la justice, il vivra. Les enfants de ton peuple disent: La voie du Seigneur n'est pas droite. C'est leur voie qui n'est pas droite. Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, il mourra à cause de cela. Si le méchant revient de sa méchanceté et pratique la droiture et la justice, il vivra à cause de cela. »*

Ou encore, comme le déclare Dt 29:18-20,

*« Qu'il n'y ait parmi vous ni homme, ni femme, ni famille, ni tribu, dont le cœur se détourne aujourd'hui de l'Éternel, notre Dieu, pour aller servir les dieux de ces nations-là. Qu'il n'y ait point parmi vous de racine qui produise du poison et de l'absinthe. Que personne, après avoir entendu les paroles de cette alliance contractée avec serment, ne se glorifie dans son cœur et ne dise : J'aurai la paix, quand même je suivrai les penchants de mon cœur, et que j'ajouterai l'ivresse à la soif. L'Éternel ne voudra point lui pardonner. Mais alors la colère et la jalousie de l'Éternel s'enflammeront contre cet homme, toutes les malédictions écrites dans ce livre reposeront sur lui, et l'Éternel effacera son nom de dessous les cieux. »*

La parole prophétique rapportée dans 2Ch 15:2 énonce ce principe d'une autre manière : « Écoutez-moi, Asa, et tout Juda et Benjamin ! L'Éternel est avec vous quand vous êtes avec lui ; si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. »

Dans le Nouveau Testament, un principe similaire s'applique à la foi en Christ et au salut. 2Ti 2:12 déclare très clairement, « si nous persévérons, nous régnerons aussi avec lui ; si nous le renions, lui aussi nous reniera ». Et par contraste à la persécution et à la tromperie spirituelle, Jésus déclare : « celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé » (Mt 24:13). En effet, l'une des principales préoccupations du discours sur le mont des Oliviers du Seigneur est d'exhorter ses disciples à être attentifs et vigilants à persévérer dans leur fidélité à Jésus en dépit des pressions ou tentations diverses pouvant les égarer, de peur qu'ils ne soient exclus de son royaume et du salut (Mt 24:4 ; Mt 24:13 ; Mt 24:23-24 ; Mt 24:26 ; Mt 24:42-51 ; Mt 25:1-13 ; Mt 25:26-30). Il y a de nombreux avertissements dans le Nouveau Testament, témoignant de la possibilité de l'apostasie ; il serait incohérent de lancer des avertissements contre des impossibilités. (La thèse affirmant que l'apostasie est impossible et que les avertissements permettraient d'assurer que les vrais croyants y obéiront est insoutenable. En effet, dans ce cas le croyant sait qu'il est averti contre quelque chose qu'il ne peut pas faire et contre des conséquences qu'il ne pourra jamais expérimenter, ce qui rend caduque toute motivation d'obéir aux avertissements).

## LA PERSEVERANCE INCONDITIONNELLE FACE AUX ENSEIGNEMENTS BIBLIQUES

Il y a quelques passages bibliques pouvant donner l'impression d'une assurance inconditionnelle du salut pour les croyants, en laissant supposer que Dieu veillera à ce que les croyants ne se détournent jamais de leur foi. Pourtant l'idée que les croyants puissent abandonner leur foi et perdre le salut est une préoccupation omniprésente dans le Nouveau Testament, mentionnée dans de nombreux passages, que ce soit explicitement ou implicitement. Par conséquent, les passages qui peuvent sembler inconditionnels parce qu'ils n'énoncent pas explicitement une condition devraient supposer la condition de persévérance dans la foi et la capacité de renoncer à la foi et non pas supposer que Dieu ne permettra pas au croyant de renier sa foi. Les passages qui font directement référence à l'apostasie, ceux qui indiquent la conditionnalité et l'incertitude concernant l'atteinte du salut final des croyants actuels, ainsi que ceux qui avertissent les croyants sur le fait de se détourner du Christ et donc de périr, manifestent tous la possibilité pour des véritables croyants de faire naufrage dans leur foi.

Dans Marc 8:38, Jésus a averti ses disciples, « Car quiconque aura honte de moi et de mes paroles au milieu de cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aura aussi honte de lui, quand il viendra dans la gloire de son Père, avec les saints anges ». Ailleurs il les avertit encore, « Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on ? » (Mt 5:13). Dans Mt 6:15, Jésus dit, « si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses ». La signification de cet avertissement est illustrée avec clarté dans la parabole du serviteur impitoyable, dans laquelle un roi pardonne à son serviteur mais retire ensuite son pardon, car le serviteur ne pardonne pas à son tour son compagnon de service. La conclusion de la parabole est frappante : « Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur. » (Mt 18:32-35). Le message est clair : même si les péchés d'une personne ont été pardonnés et, donc par conséquent, cette personne est sauvée, Dieu retirera le pardon de cette personne si elle-même ne pardonne pas à ses frères et sœurs dans la foi, révoquant ainsi son salut.

Cependant, puisque le salut et la justification s'obtiennent par la foi et non par les œuvres, et que la foi produit l'obéissance (Rm 1:5 ; Rm 14:23 ; Rm 16:26 ; Ga 5:6 ; 1Th 1:3 ; Jn 2:14-26), ces passages ne devraient pas être considérés comme indiquant que le péché en lui-même peut entraîner la perte du salut (bien que quelques arminiens le croient), que ce soit par un péché quelconque ou uniquement par les péchés les plus monstrueux. Il s'agit plutôt, au contraire, du refus continu de se repentir des péchés qui est une indication qu'en réalité la personne ne se confie plus en Christ comme Seigneur et Sauveur (quand bien même elle continuerait de l'affirmer). C'est donc l'abandon de la foi authentique qui mène au rejet pratique de la Seigneurie du Christ et donc à la perte du salut, malgré une quelconque profession. Comme Paul le mentionne dans Tite 1:16, il y en a qui « font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres ».

En effet, Jésus a déclaré que le Père retranche tout homme en Lui qui ne porte pas de fruit et exhorte ses disciples à demeurer en Lui, car cela les amènera à porter du fruit (Jn 15:1-6). Nous avons ici une image de quelqu'un qui étant en Christ, avait un état de salut, puis sorti du Christ, c'est-à-dire, sorti de cet état de salut (union avec Christ) passe à un état de non-sauvé. Comme Jésus le déclare dans Jean 15:6, « Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent. », une image de jugement final. Puisque l'union avec Christ et l'obéissance sont par la foi (voir « Élection conditionnelle » ci-dessus ainsi que les références en début de cette section), l'incapacité de produire des fruits révèle que la foi a été abandonnée et le Père retire l'apostat effectif de l'union avec Christ. C'est en partie pourquoi Jésus

exhorte ses disciples à demeurer en Lui, ce qui signifie essentiellement de continuer à avoir foi en Lui ; et cela serait une exhortation insensée s'il leur était impossible de l'abandonner.

Dans Son explication de la parabole du semeur dans l'évangile de Luc, Jésus indique que la foi apporte le salut (Luc 8:12), mais il parle aussi de certains qui « entendent la parole, la reçoivent avec joie ; mais ils n'ont point de racine, ils croient pour un temps, et ils succombent » (Luc 8:13). Il évoque également ceux qui ne produisent pas de fruits arrivant à maturité, car ils sont « étouffés par les soucis, les richesses et les plaisirs de la vie » (Luc 8:7-14). Toutes les réactions infidèles à la parole de Dieu dans la parabole sont mises en contraste avec une réaction fidèle, persévérant conformément à la parole (Luc 8:15). De toute évidence, tenir fermement à la parole est implicitement recommandé par la parabole et se détourner de la parole est implicitement condamné. Cependant, si ceux qui se détournent le font vis à vis d'une fausse foi quelconque, il ne serait pas cohérent de représenter ce renoncement comme mauvais. Au contraire, la parabole met plutôt en garde contre la tentation de s'éloigner de la vraie foi et exhorte à la persévérance dans cette même vraie foi. Comme Jésus l'a dit à un homme qui a promis de le suivre après qu'il puisse faire ses adieux à sa famille, « quiconque met la main à la charrue, et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu » (Luc 9:62).

## LE SUJET DE L'APOSTASIE DANS LA BIBLE

### Romains et Corinthiens

Dans Rm 8:13, l'apôtre Paul avertit les croyants : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez ». Plus précisément, dans Romains 11, s'adressant aux croyants non-juifs, Paul les avertit que Dieu les retranchera de son peuple s'ils ne persévèrent pas dans la foi, comme Il l'a fait pour les incrédules juifs :

*« Cela est vrai ; elles [les branches représentant les juifs incrédules] ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ; car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu: sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, tu seras aussi retranché. Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entés ; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau. » (Rm 11:20-23)*

Seule la foi en la possibilité de l'apostasie peut rendre justice à ce texte. La doctrine dite de la « sécurité éternelle » ou « une fois sauvé, toujours sauvé », que ce soit sous la forme d'une persévérance irrésistible ou d'une persévérance non nécessaire, peut encourager le croyant à ne pas craindre de pouvoir être retranché du peuple de Dieu et de son salut pour une raison donnée. Alors que c'est justement le contraire de l'intention de Paul dans le passage cité précédemment, dans lequel il appelle expressément les croyants à craindre d'être retranchés du peuple de Dieu pour cause d'incrédulité.

Paul lui-même craignait que des croyants en viennent à abandonner Christ et à périr. Il craignait que les actions de certains croyants n'en conduisent à l'égarement et à la destruction (Rm 14:15 ; Rm 20-21 ; 1Co 8:9-13 ; 1Co 3:16-17). De manière plus frappante, il a mis en garde les Corinthiens contre la possibilité de périr par infidélité, en utilisant l'exemple d'Israël (1Co 10:1-13) et en concluant ainsi : « que celui qui croit être debout prenne garde de tomber ! » (1Co 10:12). Précédemment, il lançait déjà l'avertissement suivant : « Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. » (1Co 6:9-10). Il leur dit également : « Je vous rappelle, frères, l'Évangile que je vous

ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel vous avez persévéré, et par lequel vous êtes sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai annoncé ; autrement, vous auriez cru en vain. » (1Co 15:1-2). Par la suite, quand ils étaient tombés sous l'influence de faux docteurs (dont il est question, par exemple, en 2Co 11:1-6, 12-15), il leur dit :

*« Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à un seul époux, pour vous présenter à Christ comme une vierge pure. Toutefois, de même que le serpent séduisit Eve par sa ruse, je crains que vos pensées ne se corrompent et ne se détournent de la simplicité à l'égard de Christ. Car, si quelqu'un vient vous prêcher un autre Jésus que celui que nous avons prêché, ou si vous recevez un autre Esprit que celui que vous avez reçu, ou un autre Évangile que celui que vous avez embrassé, vous le supportez fort bien. » (2Co 11:2-4)*

Il les exhortait également « à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain. » (2Co 6:1), et les encourageait vivement « Examinez-vous vous-mêmes, pour savoir si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnaissez-vous pas que Jésus-Christ est en vous ? à moins peut-être que vous ne soyez réprouvés. Mais j'espère que vous reconnaîtrez que nous, nous ne sommes pas réprouvés. » (2Co 13:5-6). Il a également prié pour leur restauration (2Co 13:9).

### **Galates**

L'un des principaux objectifs de l'épître de Paul aux chrétiens de Galatie était de les persuader de ne pas se détourner de Christ pour un faux Évangile. Il semble qu'ils étaient en route pour cela, et ainsi l'épître de Paul plaide avec force et passion pour les sauver de ce chemin désastreux. Au début de l'épître, il s'exclame : « Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre Évangile. » (Ga 1:6). Au vu d'un sujet si grave, Paul va même jusqu'à affirmer : « Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! » (Ga 1:8-9). Paul était profondément préoccupé par les âmes des chrétiens de Galatie et s'écria : « O Galates, dépourvus de sens ! » (Ga 3:1a). Leur folie consistait à passer de la foi aux œuvres de la loi pour tenter d'obtenir l'Esprit et appartenir au peuple de Dieu (Ga 3:2-6). Cela aurait rendu leur souffrance dans foi vaine (Gal 3:4), car ils auraient perdu leur salut en persistant dans cette erreur. Il leur a donc rappelé que « tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction » (Ga 3:10) et il leur a demandé : « mais à présent que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres rudiments, auxquels de nouveau vous voulez vous asservir encore ? » (Ga 4:9). Il se référait à ces croyants comme « mes enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Christ soit formé en vous » (Ga 4:19) tout en déclarant clairement qu'il était dans l'inquiétude à leur sujet (Ga 4:20). Certains d'entre eux voulaient être sous la loi (Ga 4:21).

Dans Galates 5:1-4, Paul indique clairement que les vrais croyants (à qui ses paroles étaient adressées) pouvaient se détourner de la foi et de la grâce, et finir par ne plus être au bénéfice de Christ (donc ne plus être sauvés) :

*« C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déchus de la grâce. » (Ga 5:1-4)*

En Ga 5:1, Paul n'aurait eu aucune raison d'exhorter les chrétiens de Galatie à ne pas se soumettre à nouveau au joug de l'esclavage s'il ne leur était pas possible de le faire. Il ne serait pas non plus logique, dans Ga 5:2, qu'il les avertisse du fait que d'accepter la circoncision rendrait le Christ vain pour eux, ce qui signifiait ne pas être sauvé. Il est tout aussi frappant de constater qu'en 5:4, Paul déclare que certains chrétiens de Galatie ont été séparés de Christ, pour les décrire ensuite comme déçus de grâce. Il serait difficile de demander une formulation plus explicite et plus concise concernant la possibilité de perdre la relation salvatrice avec Christ. Cependant, Paul cherche à les reconquérir dans l'objectif de les faire revenir à la foi et d'avertir ceux qui ne sont pas tombés de ne pas suivre ce chemin maudit. Dans cette situation d'adoption d'un faux évangile, à laquelle l'église de Galatie se dirigeait, Paul déclarait : « Vous couriez bien : qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité ? Cette influence ne vient pas de celui qui vous appelle » (Ga 5:7-8).

Après avoir énuméré les œuvres de la chair (Ga 5:19-21a), Paul avertit à nouveau les chrétiens de Galatie : « Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu » (Ga 5:21b). Puis encore une fois : « Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption ; mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle. Ne nous lassons pas de faire le bien ; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. » (Ga 6:7-9). Paul avait lancé un avertissement semblable dans Ep 5:5-7 : « Car, sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion. N'ayez donc aucune part avec eux ». Notons que ces deux derniers passages contiennent un avertissement à ne pas se laisser tromper sur cette question de la perte du salut. Comme si Paul s'opposait déjà à l'enseignement selon lequel les croyants ne peuvent pas réellement se détourner de leur foi et vivre dans le péché, ou à l'enseignement selon lequel les croyants peuvent vivre dans le péché tout en étant encore sauvés. Le fait même que Paul mette en garde les croyants contre ces enseignements implique que les chrétiens peuvent tomber dans ces travers et en subir les conséquences.

### **Colossiens et Thessaloniens**

L'épître aux Colossiens s'adresse également à des chrétiens confrontés à de faux enseignements et qui risquaient d'abandonner le vrai Évangile. C'est pour cette raison que Paul a prié pour leur persévérance (Col 1:11) et qu'il a mis en évidence que leur réconciliation présente avec Dieu paraîtra en aboutira à une réconciliation définitive « si du moins vous demeurez fondés et inébranlables dans la foi, sans vous détourner de l'espérance de l'Évangile que vous avez entendu » (Col 1:23, voir aussi 1Ti 2:15). En outre, il les a aussi exhortés à continuer à marcher avec Christ comme Seigneur (Col 2:6) et les a avertis ainsi : « Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les rudiments du monde, et non sur Christ. » (Col 2:8).

Quant à l'Église des Thessaloniens, Paul était grandement préoccupé par le fait qu'ils puissent abandonner leur foi à cause de la persécution, ce qui n'aurait pas beaucoup de sens s'il pensait que Dieu ne leur laisserait pas la possibilité d'abandonner leur foi. C'est pourquoi, Paul les a exhortés de la manière suivante :

*« C'est pourquoi, impatients que nous étions, et nous décidant à rester seuls à Athènes, nous envoyâmes Timothée, notre frère, ministre de Dieu dans l'Évangile de Christ, pour vous affermir et vous exhorter au sujet de votre foi, afin que personne ne fût ébranlé au milieu des tribulations présentes ; car vous savez vous-mêmes que nous sommes destinés à cela. Et lorsque nous étions auprès de vous, nous vous annoncions d'avance que nous serions exposés à des tribulations, comme cela est arrivé, et comme vous le*

*savez. Ainsi, dans mon impatience, j'envoyai m'informer de votre foi, dans la crainte que le tentateur ne vous eût tentés, et que nous n'eussions travaillé en vain. » (1Th 3:1-5)*

Par la suite, il les exhorta encore : « Ainsi donc, frères, demeurez fermes, et retenez les instructions que vous avez reçues, soit par notre parole, soit par notre lettre. » (2Th 2:15). Cela aurait été inutile s'il était impossible pour les croyants de ne pas demeurer ferme (cf. Ep 6:10-18).

### **Timothée**

Paul a mis en garde Timothée contre les faux enseignants qui s'étaient détournés d'« une charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère » (1Ti 1:5-6) et par cela s'étaient « égarés dans de vains discours » (1Ti 1:6). Il s'agit apparemment d'hommes qui avaient été de véritables croyants, mais qui s'étaient égarés. Bien sûr, Paul mentionne à Timothée qu'en rejetant une bonne conscience, « ils ont fait naufrage par rapport à la foi. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer. » (1Ti 1:19-20). Mais on ne peut pas faire naufrage par rapport à la foi si l'on n'a jamais eu la foi avant le naufrage. Hyménée et Alexandre sont probablement des exemples de ce que Paul relate dans 1Ti 4:1-2 : « Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience ». Même l'un des collaborateurs de Paul, Démas, s'était détourné du Seigneur pour l'amour du monde (2Ti 4:10, voir aussi Col 4:14 ; Phm 23). Une des choses pouvant amener les croyants à se détourner de la foi est l'amour de l'argent : « Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux ; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments. » (1Ti 6:9-10). Une autre cause possible d'apostasie que Paul a mentionnée à Timothée est la fausse science/pseudo-connaissance (1Ti 6:20-21). Il a même eu besoin d'exhorter Timothée de prendre garde, lui-même, à cela : « O Timothée, garde le dépôt, en évitant les discours vains et profanes, et les disputes de la fausse science dont font profession quelques-uns, qui se sont ainsi détournés de la foi. Que la grâce soit avec vous ! » (1Ti 6:20-21). En effet, Timothée devait combattre, « le bon combat de la foi, saisis la vie éternelle, à laquelle tu as été appelé » (1Ti 6:12), et il devait aussi enseigner aux croyants riches d'utiliser généreusement leur argent « afin de saisir la vie véritable » (1Ti 6:18-19). Timothée avait aussi besoin d'exhortation : « demeure dans les choses que tu as apprises, et reconnues certaines » (2Ti 3:14) et « Veille sur toi-même et sur ton enseignement ; persévère dans ces choses, car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même, et tu sauveras ceux qui t'écoutent » (1Ti 4:16). D'ailleurs, Paul a non seulement conseillé aux Corinthiens d'employer une attention totale et une grande autodiscipline dans la poursuite de la vie éternelle, mais il parlait également pour lui-même afin qu'il ne devienne pas disqualifié de la vie éternelle :

*« Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix ? Courez de manière à le remporter. Tous ceux qui combattent s'imposent toute espèce d'abstinences, et ils le font pour obtenir une couronne corruptible ; mais nous, faisons-le pour une couronne incorruptible. Moi donc, je cours, non pas comme à l'aventure ; je frappe, non pas comme battant l'air. Mais je traite durement mon corps et je le tiens assujéti, de peur d'être moi-même rejeté, après avoir prêché aux autres. » (1Co 9:24-27)*

### **Hébreux**

Le but principal du livre des Hébreux est d'encourager son lectorat de chrétiens à ne pas abandonner la foi en Christ, mais à persévérer en Lui. Les avertissements contre l'apostasie sont très présents dans ce



livre (He 2:1-4 ; He 3:7-4:13 ; He 5:11-6:12 ; He 10:19-39 ; He 12:1-29). Voici quelques-uns des passages représentatifs :

- « C'est pourquoi nous devons d'autant plus nous attacher aux choses que nous avons entendues, de peur que nous ne soyons emportés loin d'elles. Car, si la parole annoncée par des anges a eu son effet, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu une juste rétribution, comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut » (He 2:1-3a)
- « et sa maison, c'est nous, pourvu que nous retenions jusqu'à la fin la ferme confiance et l'espérance dont nous nous glorifions » (He 3:6b)
- « Prenez garde, frères, que quelqu'un de vous n'ait un cœur mauvais et incrédule, au point de se détourner du Dieu vivant. Mais exhortez-vous les uns les autres chaque jour, aussi longtemps qu'on peut dire : Aujourd'hui ! afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse par la séduction du péché. Car nous sommes devenus participants de Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avons au commencement, pendant qu'il est dit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte. » (He 3:12-15)
- « Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance. » (He 4:11; « tomber » ici se réfère à tomber sous le jugement fatidique de Dieu en raison de son incrédulité, voir He 3:16-4:3).
- « Ainsi, puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieus, Jésus, le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la foi que nous professons. » (He 4:14)
- « Nous désirons que chacun de vous montre le même zèle pour conserver jusqu'à la fin une pleine espérance, en sorte que vous ne vous relâchiez point, et que vous imitiez ceux qui, par la foi et la persévérance, héritent des promesses. » (He 6:11-12)
- « C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse l'immutabilité de sa résolution, intervint par un serment, afin que, par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous trouvions un puissant encouragement, nous dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée. » (He 6:17-18)
- « Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. » (He 10:23)
- « de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? Car nous connaissons celui qui a dit : À moi la vengeance, à moi la rétribution ! et encore : Le Seigneur jugera son peuple. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. Souvenez-vous de ces premiers jours, où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu un grand combat au milieu des souffrances, d'une part, exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, et de l'autre, vous associant à ceux dont la position était la même. En effet, vous avez eu de la compassion pour les prisonniers, et vous avez accepté avec joie l'enlèvement de vos biens, sachant que vous avez des biens meilleurs et qui durent toujours. N'abandonnez donc pas votre assurance, à laquelle est attachée une grande rémunération. Car vous avez besoin de persévérance, afin qu'après avoir accompli la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis. Encore un peu, un peu de temps : celui qui doit venir viendra, et il ne tardera pas. Et mon juste vivra par la foi ; mais, s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui. Nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour se perdre, mais de ceux qui ont la foi pour sauver leur âme. » (He 10:29-39; notez que le verset 38 parle d'un croyant, qui est justifié par la foi, et qui en revenant à sa position sans la foi s'attire le mécontentement de Dieu. Cela est assimilé à la ruine par opposition à la persévérance dans la foi qui elle procure le salut de l'âme)

- « Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, ayant les regards sur Jésus, le chef et le consommateur de la foi, qui, en vue de la joie qui lui était réservée, a souffert la croix, méprisé l'ignominie, et s'est assis à la droite du trône de Dieu. Considérez, en effet, celui qui a supporté contre sa personne une telle opposition de la part des pécheurs, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée. » (He 12:1-3)
- « Fortifiez donc vos mains languissantes Et vos genoux affaiblis ; et suivez avec vos pieds des voies droites, afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse. » (He 12:12-13)
- « Veillez à ce que nul ne se prive de la grâce de Dieu ; à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, ne produise du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés ; à ce qu'il n'y ait ni impudique, ni profane comme Ésaü, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse. Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec larmes ; car son repentir ne put avoir aucun effet. » (He 12:15-17)
- « Gardez-vous de refuser d'entendre celui qui parle ; car si ceux-là n'ont pas échappé qui refusèrent d'entendre celui qui publiait les oracles sur la terre, combien moins échapperons-nous, si nous nous détournons de celui qui parle du haut des cieux, » (He 12:25)

### Jacques, Pierre et Jude

L'épître de Jacques témoigne aussi de la possibilité et du danger de l'apostasie dans Jacques 5:19-20 : « Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. » (Jc 5:19-20). Cette déclaration s'adresse aux chrétiens (« frères »), et considère qu'il est possible que certains d'entre eux puissent s'éloigner de la vérité, ce qui entraînerait la mort spirituelle, à moins de se repentir.

1 Pierre 1:5 donne un aperçu de la nature de la sécurité chrétienne du salut – elle est conditionnée par la foi. Car il parle de nous « qui, par la puissance de Dieu, [sommes] gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps ! » Par conséquent, la doctrine biblique de la sécurité du salut est davantage décrite comme conditionnelle que comme inconditionnelle ou inébranlable. Tant que le croyant a foi en Dieu, le Seigneur veille sur son salut. Mais comme nous l'avons vu, si le croyant cesse d'avoir foi dans le Seigneur, alors le Seigneur révoquera son salut. Ainsi, Pierre exhortait son lectorat chrétien : « Soyez sobres, veillez. Votre adversaire, le diable, rôde comme un lion rugissant, cherchant qui il dévorera. Résistez-lui avec une foi ferme, sachant que les mêmes souffrances sont imposées à vos frères dans le monde. » (1Pi 5:8-9).

Dans 2 Pierre 1:5-11, l'apôtre exhorte son lectorat à grandir dans les vertus pieuses car elles les prémuniront d'une chute et donc d'une exclusion du royaume éternel du Christ. C'est dans ce contexte que Pierre donne cette exhortation marquante : « C'est pourquoi, frères, appliquez-vous d'autant plus à affermir votre vocation et votre élection » (2Pi 1:10). L'objectif de cette exhortation n'est pas de s'assurer de notre appel et notre élection, mais de les rendre eux-mêmes sûrs et fermes, ce qui pour nous est lié au fait de ne pas tomber de notre foi. En pratiquant les vertus chrétiennes mentionnées, nous aurons une foi fermement établie et ainsi nous serons au bénéfice de cet appel et élection solide : « car, en faisant cela, vous ne broncherez jamais. » (2Pi 1:10b).

Pierre continue à consacrer une bonne partie de sa deuxième épître à avertir son lectorat à propos des faux docteurs et de leur enseignement spirituellement destructeur (2Pi 2-3). Ces faux enseignants avaient quitté « le droit chemin » et s'étaient « égarés » (2Pi 2:15). « Ils amorcent par les convoitises de

la chair, par les dissolutions, ceux qui viennent à peine d'échapper aux hommes qui vivent dans l'égarément » (2Pi 2:18b). Cela implique la tentation des croyants authentiques, car ils échappent – même à peine – à ceux qui vivent dans l'erreur. Malheureusement, Pierre a averti que « Plusieurs les suivront dans leurs dissolutions » (2Pi 2:2a). L'avertissement de Pierre est particulièrement important :

« En effet, si, après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier. »(2Pi 2:20-22)

Cet avertissement concernant les chrétiens qui se sont égarés, car ils se sont « retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ » (2Pi 2:20 ; cf. 2Pi 1:4 ; 2Pi 1:8).

L'épître de Jude est également destinée à mettre en garde les croyants contre les faux enseignements et à les encourager à résister et à persévérer dans la vérité. Après avoir dépeint les faux enseignants et le jugement divin posé sur eux, Jude exhorte son auditoire croyant : « Pour vous, bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur votre très sainte foi, et priant par le Saint Esprit, maintenez-vous dans l'amour de Dieu, en attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus Christ pour la vie éternelle » (Jd 1:20-21). Il n'y aurait aucune raison d'avertir et d'exhorter les croyants authentiques à se maintenir dans l'amour de Dieu et à attendre la miséricorde de Jésus pour la vie éternelle si les chrétiens ne pouvaient pas abandonner l'amour de Dieu et abandonner la grâce du Christ.

## **Apocalypse**

Le livre de l'Apocalypse est également un livre du Nouveau Testament dont l'un des buts principaux était d'exhorter ses lecteurs à persévérer dans la foi. Les sept églises, auxquelles s'adresse le texte, faisaient face à diverses tentations qui pouvaient les pousser à abandonner ou de compromettre leur foi. Bien que l'ensemble du livre porte cette préoccupation (par exemple Ap 13:10 ; Ap 14:12), elle ressort plus clairement dans les lettres aux sept églises mentionnées aux chapitres 2 et 3. Chacune des églises est exhortée à rester fidèle à Christ, car ainsi en restant fidèles jusqu'au bout, leurs membres recevront la vie éternelle promise (décrite de diverses façons). Cela implique sans ambiguïté que les membres de ces églises ne seront pas sauvés s'ils ne demeurent pas fidèles à Christ et donc qu'il est possible pour eux d'être infidèles et de périr.

Par exemple, l'église d'Éphèse reçoit la promesse suivante : « À celui qui vaincra, je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de Dieu. » (Ap 2:7b). L'implication évidente est que celui qui ne vaincra pas (c'est-à-dire, qui ne demeure pas fidèle à Jésus, cf Ap 12:11 ; Ap 15:2 ; 1Jn 5 4:5), ne sera pas autorisé à manger de l'arbre de vie (c'est-à-dire, qu'il ne recevra pas la vie éternelle). L'église de Smyrne reçoit cette promesse : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie [...] Celui qui vaincra n'aura pas à souffrir la seconde mort. » (Ap 2:10c ; Ap 2:11b). L'implication évidente est que celui qui ne sera pas fidèle jusqu'à la mort ne recevra pas la couronne de vie et celui qui ne vaincra pas souffrira la seconde mort. De même, à l'église de Sardes il est promis : « Celui qui vaincra sera revêtu ainsi de vêtements blancs ; je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. » (Ap 3:5). L'implication évidente est que celui qui ne vaincra pas, ne sera pas revêtu de vêtements blancs et sera effacé du livre de la vie et son nom ne sera pas confessé devant le Père et les anges. La référence à l'effacement dans le livre de vie est particulièrement instructive sur la question de la sécurité du salut. Car effacer un nom du livre de vie implique que le nom était dans le livre et donc que la personne identifiée par ce nom était sauvée. Donc effacer du livre est une indication claire de la possibilité de la révocation du salut et la vie éternelle .

La plupart des églises sont aussi explicitement sous la menace de jugement dans le cas où elles ne sont pas fidèles à Christ. Le Christ dit, par exemple, à l'église d'Éphèse : « je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes » (Ap 2:5). Ôter le chandelier d'une église est une façon de dire lui enlever son identité comme peuple de Dieu ; donc un changement d'état de sauvé à non-sauvé.

Avec encore plus d'ardeur, le Christ a mis en garde l'église de Laodicée : « parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche » (Ap 3:16). Il s'agit d'une mise en garde destinée à ceux qui sont en Christ de pouvoir être délogés de Christ donc de passer dans un état de non-sauvé.

Vers la fin de l'Apocalypse, Jésus lance un avertissement redoutable : « si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu retranchera sa part de l'arbre de la vie et de la ville sainte, décrits dans ce livre » (Ap 22:19). Cet avertissement semble s'adresser à des croyants, puisque les destinataires originaux de ce livre étaient effectivement des croyants. Il y avait probablement quelques incroyants dans le lot mais l'avertissement était principalement pour les croyants, ce qui soutient les notions d'élection conditionnelle, de grâce résistible et d'expiation illimitée. En effet, pour que les gens aient une part du ciel qui leur est enlevée, cela doit au moins signifier que le ciel était véritablement à leur disposition par une véritable opportunité de croire et d'être sauvé. Mais l'avertissement était à l'origine principalement destiné aux croyants, et cela soutient la sécurité conditionnelle, car il met en garde des personnes qui étaient destinées au ciel, mais qui pouvaient se trouver aussi sur une pente les menant à leur perte si elles « retranchaient quelque chose des paroles du livre de cette prophétie ».

## **L'ASSURANCE DU SALUT ET LA PERSEVERANCE**

Malgré toutes ces mises en garde et ces avertissements présents dans le Nouveau Testament au sujet de l'apostasie et la perte du salut, les chrétiens ont de bonnes raisons d'avoir une assurance solide de leur salut. Avant d'expliquer pourquoi, il serait utile de se pencher sur le fait que le Nouveau Testament parle d'un salut en trois temps : passé, présent et futur. Les croyants ont été sauvés dans le passé lorsqu'ils ont pour la première fois mis leur confiance en Christ et sont ainsi venus prendre part au salut accompli par la croix (nous pouvons dire que nous sommes sauvés par la mort et la résurrection de Jésus, tout comme nous pouvons dire durant un match sportif que l'équipe avec le meilleur score gagne, bien que le match ne soit pas encore terminé). C'est pourquoi l'Écriture parle parfois des croyants comme ayant été sauvés dans le passé (Rm 8:24 ; Ep 2:5 ; Ep 8 ; 2Ti 1:8-9 ; Tt 3:4-7). Mais elle parle aussi des croyants comme étant sauvés dans le présent (1Co 1:18 ; 1Co 15:2 ; 2Co 2:15) ou de la jouissance d'un état présent de salut (Ep 2:5 ; Ep 2:8 ; la construction grecque dans ces versets indique un état présent de salut résultant du salut passé) du fait que nous jouissons de nombreuses bénédictions spirituelles de Dieu dans le présent, comme nous en avons déjà discuté dans la section « Élection conditionnelle » ci-dessus. Mais aussi par la sanctification qui est un processus continu de croissance en Christ et une conformité croissante à son image (Rm 6:12-23 ; Rm 12:1-2 ; 2Co 3:18 ; Ep 4:21-24 ; Ph 3:12-14). Cependant, nous n'avons pas encore ces bénédictions du salut dans leur plénitude. C'est le concept bien connu du « le déjà et le pas encore », c'est-à-dire que nous avons dès maintenant, mais partiellement les bénédictions du salut de Dieu, et que nous les recevons pleinement quand le Christ reviendra et amènera la plénitude du Royaume de Dieu et la plénitude de notre nouvel être éternel. C'est ainsi que parle le Nouveau Testament du salut futur (Rm 5:9-10 ; Rm 6:22 ; Rm 8:11 ; Rm 8:13 ; Rm 8:16-19 ; Rm 8:23-25 ; Rm 13:11 ; Ga 5:5 ; Ph 3:10-11 ; Ph 3:20-21 ; 1Th 1:10 ; 1Th 5:9 ; He 9:28 ; 1Pi 1:5). Les chrétiens deviendront pleinement et définitivement sauvés dans ce futur, au moment où Jésus reviendra.

Le fait que le salut complet et définitif est à venir dans le futur nous explique pourquoi la persévérance dans la foi est nécessaire. Le fait qu'il existe une expérience substantielle, bien que partielle, du salut passé et présent nous explique pourquoi les chrétiens peuvent avoir une solide assurance du salut. Tout d'abord, nous pouvons avoir la pleine assurance de notre salut passé et présent (1Jn 5:13). Si une personne croit, alors il peut savoir qu'il a été sauvé et est sauvé à travers les nombreuses promesses dans l'Écriture affirmant que Dieu sauve ceux qui croient (voir les nombreuses références citées dans la section « Élection conditionnelle »). (Cela pose un sérieux problème à la position de la persévérance inévitable, qui soutient que les vrais croyants ne peuvent pas abandonner le Christ, et donc, que les croyants professants qui tombent n'ont jamais été de véritables croyants. En effet, si quelqu'un peut se tromper lui-même ainsi que son entourage sur le fait qu'il soit croyant, par son éventuelle chute, il démontre qu'il n'a jamais été réellement croyant, comment pourrions-nous savoir que nous ne sommes pas dans ce cas ? Que nous nous trompons sur notre témoignage et qu'en réalité nous n'avons pas la foi et ne sommes pas sauvés ?) De plus, notre salut présent nous apporte les prémises de toutes sortes de bénédictions divines, et nous savons que ces bénédictions nous serons données pleinement lors du retour de Christ ; à condition que nous persévérions dans la foi jusqu'à son retour. Ces promesses de plénitude nous encouragent et fortifient notre persévérance dans la foi. En fait, Dieu protège notre relation de foi avec Lui de toute force extérieure qui voudrait nous arracher de Christ ou de notre foi (Jn 10:27-29 ; Rm 8:31-39 ; 1Co 10:13). Dieu nous préserve donc dans le salut aussi longtemps que nous demeurons en Christ (cf. 1Pi 1:3-5 et d'autres nombreux passages que nous avons évoqués dans cet article sur le sujet du salut conditionnel à la foi). De même que le Saint-Esprit nous a donné le pouvoir de croire en Christ (voir section « Libéré pour croire » ci-dessus), il nous donne la capacité de pouvoir persévérer dans la foi en Christ (Ga 5:16-25 ; Ep 3:14-21 ; 1Co 10:13). De plus, puisque Christ est mort pour tous (voir « Expiation pour tous » ci-dessus), nous pouvons affirmer que Christ est mort pour nous et que Dieu veut notre salut (ce que ne pourrait pas affirmer la position de l'élection incondionnelle, étant donné que dans cette position, la grâce est irrésistible et l'expiation limitée. Dans ces conditions, il n'est possible pour quelqu'un de savoir s'il est élu et que Christ est mort pour lui uniquement s'il a persévéré jusqu'à la fin).

## **CONCLUSION CONCERNANT LA SECURITE EN CHRIST**

Ainsi, les croyants peuvent avoir une assurance solide et ferme du salut, mais non une assurance absolue ou incondionnelle. Alors que certains pourraient trouver cela troublant, il faut avoir conscience qu'une fausse sécurité est bien plus troublante et dangereuse. Elle pourrait conduire des chrétiens à manquer de vigilance envers ce qui est nécessaire à la persévérance, et donc potentiellement de chuter et périr. C'est quand quelqu'un pense que le feu ne peut pas le brûler qu'il est beaucoup plus susceptible de jouer avec le feu et de se brûler. Par ailleurs, il est rare que la vie offre une assurance incondionnelle de quoi que ce soit, et cela ne nous n'empêche pas d'avoir une grande assurance pour de nombreuses choses, malgré l'absence d'une assurance incondionnelle. Dans notre vie quotidienne, nous avons régulièrement une grande assurance pour des choses futures qui sont néanmoins conditionnelles au fait que nous devons continuer à remplir les conditions pour cette chose, par exemple simplement en continuant à vouloir en être le bénéficiaire. De la même manière, les chrétiens peuvent avoir une assurance totale de leur salut passé et présent, et une grande assurance quant à leur salut définitif futur, qui est néanmoins conditionnées par leur persistance à satisfaire la condition de ce salut définitif, à savoir, la foi. Admirablement, Dieu promet de plus aux vrais chrétiens de leur donner la capacité de persévérer dans la foi et qu'aucune chose extérieure ne pourra les arracher loin de Lui. À travers notre salut présent, nous avons l'assurance absolue que Dieu nous permettra de persévérer pour le salut définitif et que Dieu désire que nous y arrivions. Il ne garantit pas qu'il nous fera persévérer

irrésistiblement. Tout comme la grâce de Dieu est résistible avant que nous croyions (voir « Libéré pour croire » ci-dessus), elle continue d'être résistible pendant que nous croyons.

*« Or, à celui qui peut vous préserver de toute chute et vous faire paraître devant sa gloire irrépréhensibles et dans l'allégresse, à Dieu seul, notre Sauveur, par Jésus Christ notre Seigneur, soient gloire, majesté, force et puissance, dès avant tous les temps, et maintenant, et dans tous les siècles ! Amen ! » (Jude 1:24-25)*